

Comité régional de suivi des programmes européens en Bourgogne-Franche-Comté

22 juin 2026

Programme national FSE + 2021-2027

1. Etat d'avancement du programme
2. Révision de la maquette régionale

Bilan de l'avancement du programme national FSE+ en BFC au 1^{er} juin 2026

Le volet déconcentré du programme national FSE+ 2022-2027 est doté d'une enveloppe de 91,2 millions d'euros et mis en œuvre en gestion partagée entre la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - DREETS (19 millions d'euros) et les 8 conseils départementaux de Bourgogne-Franche-Comté, Organismes Intermédiaires (OI) en leur qualité de chefs de file de l'Inclusion (72,2 millions d'euros).

En cumul depuis la validation du programme national fin 2022, 140 appels à projets FSE+ ont été publiés et ont donné lieu au conventionnement de 517 opérations pour un montant total de 65 millions d'euros de crédits communautaires. Le taux de programmation s'établit ainsi à 71 % de l'enveloppe régionale et reste supérieur à la moyenne nationale de 60 %.

Mais compte tenu des sous-réalisations constatées pour les opérations terminées et soldées, le taux de programmation net corrigé de ces sous-réalisations est de 68 %, ce qui correspond à plus de 3 millions d'euros de reliquats, d'ores et déjà pris en compte par les services gestionnaires dans les montants restant à programmer.

Le rythme de consommation des crédits reste lui aussi soutenu avec plus de 30 millions d'euros de dépenses FSE+ contrôlées et remboursées aux opérateurs, dont 29 millions ont été déclarés en appel de fonds à la Commission européenne.

Le taux de consommation s'établit donc à 33 % de la maquette régionale et 47 % des crédits programmés, quand ces ratios sont de 23 % et 38 % respectivement en moyenne nationale.

Les résultats sont relativement hétérogènes entre services gestionnaires, la DREETS ayant notamment un niveau d'engagement plus élevé mais un taux de consommation inférieur à celui des OI en raison de la pluri-annualité des opérations qu'elle cofinance.

Cette caractéristique vaut également pour le Département de la Nièvre.

Montants FSE+ maquetés, programmés et consommés par centre de gestion

Centre de gestion	Maquette FSE + 2022-2027	FSE+ programmé		FSE+ consommé (réalisé/contrôlé)	
	Montant	Montant	% FSE+ programmé	Montant	% FSE+ programmé contrôlé
Côte d'Or	12 395 000	8 073 922	65%	4 340 927	54%
Doubs	15 167 000	9 109 967	60%	6 209 728	68%
Jura	6 603 000	4 171 246	63%	2 862 888	69%
Nièvre	7 023 500	6 749 207	96%	1 409 525	21%
Haute-Saône	5 694 000	3 957 599	70%	2 755 407	70%
Saône-et-Loire	12 300 500	9 288 919	76%	3 772 104	41%
Yonne	7 078 187	4 916 649	69%	2 846 620	58%
Territoire de Belfort	5 987 000	3 638 660	61%	2 134 355	59%
DREETS	18 935 903	15 053 237	79%	3 675 524	28%
Volet régional BFC	91 184 090	64 959 405	71%	30 547 334	47%

Au global, l'objectif régional de déclaration de dépenses à la Commission européenne, fixé à 30,4 millions d'euros au 31.12.2026 est donc déjà atteint, évitant ainsi tout dégagement d'office (DO).

Sur le plan qualitatif, plus de 89 000 participants sont recensés dans les opérations co-financées par le FSE+ depuis le début du programme, majoritairement dans les opérations d'accompagnement et d'insertion socio-professionnelle (53 000 participants comptabilisés au titre de cette priorité d'intervention).

Les femmes représentent 46 % des publics à l'entrée dans les actions et les jeunes de 18 à 29 ans le tiers des participants.

55 % des publics sont demandeurs d'emploi y compris de longue durée et 19 % sont ressortissants de pays tiers.

S'agissant du cadre de performance et plus particulièrement des indicateurs de réalisation rattachés aux premières et principales priorités du programme, certaines valeurs cibles fixées pour fin 2029 sont encore loin d'être atteintes. C'est le cas notamment du nombre total de jeunes chômeurs et inactifs et du nombre de jeunes accompagnés vers et dans l'alternance compte tenu de la très faible sollicitation du FSE+ pour les dispositifs d'apprentissage et d'alternance.

Indicateurs du cadre de performance – Priorités 1 et 2 du programme national FSE+

Indicateurs de réalisation	Valeurs cibles (31/12/2029)	Valeurs atteintes (01/06/2026)
Priorité 1 OS H – Inclusion Active		
<i>Chômeurs + Inactifs</i>	45 736	24 404 (53 %)
<i>Chômeurs de longue durée</i>	14 042	12 055 (86 %)
<i>Participants en situation de handicap</i>	7 070	4 320 (61 %)
<i>Salariés en insertion</i>	10 318	14 800 (143 %)
Priorité 1 OS L – Inclusion sociale / Lutte contre la pauvreté		
<i>Total participants</i>	3 301	2 856 (86 %)
<i>Personnes en exclusion du logement</i>	506	531 (105 %)
Priorité 2 OS A – Insertion des jeunes		
<i>Chômeurs + Inactifs (moins de 30 ans)</i>	16 484	6 707 (41 %)
<i>Participants accompagnés vers et dans l'alternance</i>	1 961	423 (22 %)
Priorité 2 OS F – Systèmes d'éducation		
<i>Nombre total de participants</i>	5 536	3 642 (66 %)

Modification de la maquette régionale FSE + (sous réserve de la validation DGEFP)

Dans le cadre de la révision à mi-parcours du programme national FSE+, une première modification de la maquette régionale a été opérée en juin 2025 afin d'ajuster les enveloppes par thématique aux niveaux de programmation constatés.

Ce nouvel exercice de re-maquetage, qui vise à optimiser l'utilisation des crédits à deux ans de la fin du programme, s'est fait comme le précédent à enveloppes déléguées constantes, donc sans abondement des subventions globales des OI au-delà des montants notifiés par le préfet de région en début de programmation.

Seule la ventilation des crédits par priorité d'intervention (Pi) et objectif spécifique (OS) a été modifiée au regard de l'avancement du programme et des perspectives de programmation et de consommation 2026-2027 par centre de gestion :

- Concernant l'enveloppe gérée par la DREETS, la faible dynamique de programmation des priorités les moins dotées, restées finalement peu attractives (priorités 4, 5 et 6) conduit à réinjecter les crédits non utilisés sur la priorité 1 et notamment sur l'objectif « Social » qu'il convient de réabonder en raison des tensions apparues à la suite du précédent exercice de révision.
- Les conseils départementaux ont été consultés pour exprimer et justifier leurs souhaits de modification de maquette au titre des priorités 1 et 2 qu'ils gèrent par délégation. Les demandes d'ajustements présentées visent principalement à répondre à une forte sollicitation des structures d'insertion et à l'émergence de nouveaux projets d'inclusion sociale. A noter que quatre Départements (39, 58, 71 et 90) n'ont pas sollicité de modification de leur maquette.

Au final, les ajustements envisagés et en cours de validation concernent moins de 1,3 million d'euros sur une dotation régionale de plus de 91 millions. Ils conduisent à abonder la priorité 1 et permettent de viser un usage optimisé des fonds tenant compte des besoins et potentialités qui émergent et s'expriment en région.

Modification de la ventilation financière des crédits FSE +

	Maquette actuelle	Nouvelle maquette	Variation en valeur	Variation en %
P1 OSH Inclusion active	62 000 000 €	62 403 201 €	+ 403 201 €	+ 0,7%
P1 OSL Inclusion sociale	5 000 000 €	5 896 483 €	+ 896 483 €	+ 17,9%
P2 OSA Insertion des jeunes - Apprentissage	12 588 570 €	11 971 886 €	-616 684 €	-4,9%
P2 OSF Lutte contre le décrochage scolaire	8 000 000 €	8 000 000 €		
P3 OSG Compétences - Mutations éco	2 000 000 €	2 000 000 €		
P3 OSE Formation des équipes éducatives	245 520 €	245 520 €		
P4 OSC Egalité et mixité professionnelles	600 000 €	187 000 €	-413 000 €	-68,8%
P4 OSD Santé QVT vieillissement actif	400 000 €	300 000 €	-100 000 €	-25,0%
P5 OSM Aide matérielle aux plus démunis	200 000 €	80 000 €	-120 000 €	-60,0%
P6 OSH Innovation sociale	150 000 €	100 000 €	-50 000 €	-33,3%
TOTAL	91 184 090 €	91 184 090 €	0 €	0,0%